



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 7 août 2019
à 8 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Période de questions du public
- 10.02** Période de questions des membres du conseil
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2019, à 8 h 30

40 – Réglementation

- 40.01** Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-3), afin de modifier l'article 14 ainsi que les annexes B et C et d'ajouter le paragraphe 3 à l'article 21.1 du chapitre V
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-3), l'ordonnance XX relative au tarif fixé à 300 \$ aux propriétaires possédant déjà une porte sur la clôture de la piste cyclable, pour le remplacement de celle-ci. L'ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2019